

Alliance



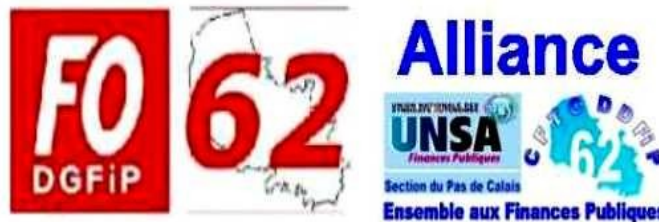
Comité Technique Local du 5 janvier 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 12 h 10. La présidence a été assurée par le Directeur, M. Pierre Mathieu, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par l'Alliance Unsa-Cftc en la personne de M. Jean-François Waille.



1° : Évolution des emplois - Projet de Loi de Finances 20

Organisations syndicales participant à ce Comité :



Les organisations syndicales CGT et SFP ont boycotté cette réunion

Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC

Véronique Vicari	PCE	Experte
Jean-François Waille	Trésorerie de Beuvry	Titulaire
Jean-François Heneman	ERD	Suppléant
Gilles Delwaulle	SIE Lens	Expert
Gabriel Gaillard	ERD	Titulaire



Évolution des emplois Projet de Loi de finances 2017

L'Alliance a clairement défini ce qu'elle pensait de ce triste projet au cours de sa déclaration liminaire.



Nous vous informons donc ci-dessous des différentes décisions prises par la direction du Pas de Calais.

Selon les propos de la Direction, la loi de finances pour 2017 prévoit 1 630 suppressions d'emplois temps plein travaillé (ETPT) pour la DGFIP.

Ce niveau de suppressions, en diminution par rapport aux exercices précédents, a été fixé afin d'accompagner la mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2018, un renfort spécifique de 500 emplois ayant été validé par les Ministres.

Corrigé du solde des transferts d'emplois entre programmes et d'un allègement exceptionnel du volume des suppressions d'emplois au PLF 2016, décidé au cours de l'année 2016 et traduit en 2017, l'évolution quantitative des emplois s'établit finalement à – 1 538 emplois contre – 2 111 en 2016.

Toujours selon la DDFiP 62, l'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est donc atténué par rapport aux exercices précédents. Mais, malheureusement, cette notion ne concerne pas notre département du Pas de Calais, dans la mesure où 34 emplois seront supprimés, chiffre totalement comparable aux chiffres des années précédentes... On perçoit bien que nous avons été parfaitement défendu par notre Direction au niveau National !!! Sans commentaires...

La contribution nette pour le département du Pas-de-Calais est fixée à 34 ETPT.

Les 34 suppressions de catégories A⁺ - A - B - C se décomposent de la manière suivante :

AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	AST	TOTAL
		1			-1	-4	-16	-14		-34

Comme l'Alliance l'a déclaré dans sa liminaire, 34 suppressions d'emplois dans notre département, c'est inacceptable !! Mortifère pour nos missions ! Inadmissible pour le service public ! Décourageant pour les agents ! Et ce n'est pas les quelques emplois ciblés PAS (Prélèvement A la Source) qui vont venir atténuer cette saignée annuelle dans les emplois,

Mais, ce qui est encore plus choquant et inadmissible c' est la création d'un poste AFIPA ! Alors que les agents des services croulent sous la charge de travail et qu'ils ont besoin urgentissime de renfort, ils voient arriver un cadre supérieur qui ne leur sera d'aucune aide dans leur quotidien !



Dans les documents qu'elle nous a fournis, la direction déclare « Un emploi d'AFiPA est créé. Ainsi, le département a désormais atteint sa cible en ce qui concerne cette catégorie d'emplois. » **Nous ne savions pas qu'elle avait des cibles en la matière, mais, au final, ses cibles de suppressions d'emplois sont vraiment bien atteintes, avec 34 de touchées et coulées ! Bravo, joli tir !**

Toujours selon la direction, suite aux opérations de reclassement des postes comptables réalisées en 2016, le niveau d'encadrement des trésoreries d'Aubigny-en-Artois, de Marquion, d'Auxi-le-Château-Frévent, de Rouvroy, de Laventie, de Campagne-les-Hesdin et du Service de Publicité Foncière de Saint-Pol-sur-Ternoise a été modifié en conséquence. Les structures sont passées de la catégorie 4 à la catégorie 3. Ainsi, les emplois comptables de catégorie A correspondants seront transformés en emplois comptables de catégorie A+ (Idiv)

Les suppressions d'emplois dans la catégorie A

Pour le département du Pas-de-Calais, trois emplois de catégorie A en Direction sont redéployés dans le cadre de la création des Pôles d'Évaluation Domaniale.

Par ailleurs, dans un contexte général de renforcement de lutte contre la fraude fiscale et afin de renforcer le soutien technique des vérificateurs au travers d'une répartition optimale des emplois entre départements, au regard d'une approche comparative fondée sur les emplois, les enjeux et la charge de travail, il est proposé de redéployer un emploi de vérificateur de la BDV de Béthune au niveau national.

Les suppressions d'emplois dans la catégorie B

16 emplois de catégorie B sont supprimés.

En Direction

- Un emploi de catégorie B est redéployé dans le cadre de la mise en œuvre des SLD
- Deux emplois de catégorie B sont supprimés en Direction ;
- Un emploi de catégorie B est supprimé à la Recette des Finances de Boulogne-sur-mer.

Dans les sites du département

SERVICE	RESIDENCE		EMPLOIS B SUPPRIMES
CONTROLE	PCRP	LENS	-1
		BETHUNE	-1
	PCE BOULOGNE-SUR-MER		-1
SIP-E (partie SIE)	SAINT-POL-SUR-TERNOISE		-1
SIE	MONTREUIL-SUR-MER		-1
	SAINT-OMER		-1
TRESORERIE MIXTE	AIRE-SUR-LA-LYS		-1
TRESORERIE SPECIALISEE	ARRAS CENTRE HOSPITALIER		-1
	CALAIS CENTRE HOSPITALIER		-1
	BOULOGNE-SUR-MER		-1
	OUTREAU		-1
SPF	SAINT-POL-SUR-TERNOISE		-1

Les suppressions d'emplois dans la catégorie C

14 emplois de catégorie C sont supprimés. La répartition s'établit comme suit :

En Direction

- Un emploi de catégorie C est supprimé compte tenu de la mise en place des SLD
- Un emploi de catégorie C est supprimé en Direction.

Dans les sites du département

SERVICE	RESIDENCE	EMPLOIS C SUPPRIMES
SIP-E (partie SIP)	BRUJAY-LA-BUISSIERE	-1
SIE	BOULOGNE-SUR-MER	-1
	CALAIS	-1
SIP	ARRAS	-1
	LENS NORD	-1
	LENS SUD	-1
	SAINT-OMER	-1
TRESORERIE MIXTE	BAPAUME	-1

	HERSIN-COUPIGNY	-1
TRESORERIE SPECIALISEE	CALAIS MUNICIPALE ET BANLIEUE	-1
PAIERIE DEPARTEMENTALE	PAIERIE DEPARTEMENTALE	-1
SPF	ARRAS	-1

L'Alliance a bien évidemment voté CONTRE :

- Les suppressions d'emplois

- Les transferts d'emplois

En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département, soit 34. De plus, l'endroit et la manière dont elles se feront sont de la seule et unique responsabilité de la Direction en la personne de son Directeur. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera ou de décider une suppression sur tel site plutôt que sur un autre... Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!

L'ensemble des organisations syndicales présentes, soit FO et l'Alliance ayant unanimement voté CONTRE les projets de la direction, cette dernière doit donc re-convoquer le CTL ; La date du 17 janvier 2017 a été retenue,